

Règlement de l'opération commerciale "300 € offerts en carte cadeau ILLICADO"

Article 1 – Organisateur

La société **INOVALP**, SAS au capital de 160 000 euros, dont le siège social est situé 266 rue des entrepôts, les Sagnes, 38350 Saint Honoré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble (38) sous le numéro 753 230 911 000 38, organise une opération commerciale intitulée « **300 € offerts en carte cadeau ILLICADO** », ci-après dénommée **l'Opération**.

Article 2 – Conditions de participation

Cette Opération est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse), ayant **passé une nouvelle commande ferme et définitive d'un poêle neuf des marques HOBEN ou AW/AlpenWood**, entre le **25 octobre 2025 et le 15 novembre 2025 inclus**, auprès d'un revendeur agréé du réseau HOBEN ou AW/AlpenWood.

Ne sont **pas éligibles** :

- Les commandes passées **avant le 25 octobre 2025**, même si la facture est émise ou datée pendant la période de l'Opération ;
- Les poêles **déjà expédiés, livrés ou facturés** avant le 25 octobre 2025 ;
- Les poêles **reconditionnés, d'exposition ou issus des rubriques "bonnes affaires"** ;
- Les commandes de professionnels (revendeurs, installateurs, artisans, etc.) y compris les commandes des collaborateurs des revendeurs
- Les salariés et représentants de la société INOVALP, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation de l'Opération.
- Le non-respect de ces conditions de participations entraînera la nullité de la participation du participant.

Article 3 – Modalités de participation

Pour bénéficier de la carte cadeau, le particulier devra :

1. **Passer une commande ferme et définitive** d'un poêle HOBEN ou AW neuf **entre le 25/10/2025 et le 15/11/2025 inclus**.

2. Effectuer la demande de carte cadeau sur le site www.poeles-hoben.fr au plus tard le **16 novembre 2025 inclus**, via le formulaire dédié en indiquant ses coordonnées complètes (champs obligatoires)
3. Joindre à sa demande :
 - une **copie du bon de commande** (daté entre le 25/10 et le 15/11/2025),
 - une **preuve de paiement** (acompte ou totalité),
 - ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, e-mail, téléphone).
4. Les **revendeurs** devront transmettre à INOVALP l'**ensemble des commandes concernées avant le 18 novembre 2025** pour validation.

Toute demande incomplète, illisible, non conforme ou transmise hors délai ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Dotation

Chaque participant remplissant les conditions recevra **une carte cadeau ILLICADO d'une valeur de 300 € TTC**, valable dans de nombreuses enseignes partenaires (liste sur www.illicado.com), selon les **conditions générales d'utilisation ILLICADO**.

Les cartes cadeau seront **commandées par INOVALP le 23 novembre 2025 et expédiées par courrier recommandé avec suivi au plus tard le 11 décembre 2025** à l'adresse postale indiquée par le participant.

Les modalités d'utilisation de la carte cadeau sont disponibles directement sur le site www.illicado.com

La carte est valable 1 an à compter de sa date d'activation .

Article 5 – Conditions complémentaires

- L'offre est **limitée à une carte cadeau par foyer** (même nom, même adresse postale ou e-mail).
- Elle est **non cumulable** avec toute autre offre promotionnelle ou opération commerciale en cours portant sur les poêles HOBEN ou AW.
- La carte cadeau est **non échangeable, non remboursable** et non convertible en numéraire.
- Seules les **nouvelles commandes éligibles passées pendant la période de l'Opération et expédiées au plus tard le 10 décembre 2025** donneront lieu à l'envoi de la carte cadeau.

Article 6 – Responsabilité

INOVALP ne saurait être tenue responsable en cas :

- de retard, perte ou erreur dans l'acheminement du courrier ou des e-mails,
- d'informations incomplètes ou erronées fournies par le participant,
- d'un dysfonctionnement du site internet ou du service ILLICADO indépendant de sa volonté.

En cas d'impossibilité d'envoi de la carte cadeau à l'adresse fournie, celle-ci ne pourra être rééditée ou remplacée.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées sont destinées à la société INOVALP dans le cadre de la gestion de l'Opération. Elles sont traitées conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en écrivant à : **INOVALP – Service Communication, 266 rue des entrepôts 38350 Saint Honoré ou dpo@inovalp.fr**

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à l'Opération implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement. Le règlement complet est consultable gratuitement sur www.hoben.fr pendant toute la durée de l'Opération. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du jeu: Inovalp, 266 rue des entrepôts 38350 Saint Honoré. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif au présent règlement relèvera de la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Grenoble.

Article 9 – Modification ou annulation

INOVALP se réserve le droit de **modifier, prolonger, écourter ou annuler** l'Opération en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

